
Comment observer l'effectivité des droits culturels ?

Cet outil a pour objectif de rendre accessible la recherche menée par la Plateforme d'observation des droits culturels de Culture & Démocratie. Il expose les points essentiels du rapport final de façon lisible par un travail graphique favorisant l'appropriation de la recherche.

Le document présente la Plateforme, ainsi que le contexte de la recherche, la méthodologie et le matériel de recherche utilisé. À partir de cela, cette synthèse développe quelques analyses et problématisations quant à l'appréhension des droits culturels et à l'observation de leur effectivité. Des aspects plus transversaux de la recherche sont aussi développés tels que les enjeux propres au langage, au temps, au plaisir et à la responsabilité. La synthèse se clôture sur une conclusion en 10 points rédigée par Luc Carton, philosophe et membre du comité de pilotage de la Plateforme.



TABLE DES MATIÈRES

1. CONTEXTE DE LA RECHERCHE
2. MÉTHODOLOGIE
3. MATÉRIEL DE LA RECHERCHE
4. PROBLÉMATISATION ET ANALYSE
 1. APPRÉHENSION DES DROITS CULTURELS
 2. OBSERVATION DE L'EFFECTIVITÉ DES DROITS CULTURELS
 3. QUESTIONS TRANSVERSALES
5. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES PAR LUC CARTON

Dans sa **philosophie**, la Plateforme met en place un espace interdisciplinaire et ouvert à tou·tes. Elle est pensée comme un lieu de partage des énergies et de l'information relatives aux droits culturels.

En **pratique**, la Plateforme mène une recherche sur l'observation et la problématisation de l'exercice des droits culturels. En ce sens, elle s'interroge sur l'effectivité de ces droits, essentiellement dans les Centres culturels. L'objectif de ce rapport final est de débroussailler la question de l'observation de l'exercice des droits culturels. Cette étape ouvre des pistes d'actions afin de poursuivre cet enjeu de recherche.

Le **territoire d'enquête** de la Plateforme est la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle est pilotée par l'association Culture & Démocratie dans le cadre d'une convention de trois ans (2019-2021).

Morgane Degrijse a coordonné ce projet.

Cette convention est renouvelée en 2022 pour quatre années.

Thibault Galland reprend le travail de coordination.

Deux objectifs majeurs sont visés pour cette nouvelle période :

a. Pour la première partie de la convention (2022-2023) :

Approfondissement de la démarche d'observation des droits culturels avec les centres culturels et la réalisation d'une **panoplie d'outils**, permettant à ces centres et à d'autres acteur·ices d'engager un travail concret dans l'observation de leurs pratiques au regard des droits culturels, avec la possibilité de l'adapter à leur propre contexte ;

b. Pour la deuxième partie de la convention (2024-2025) :

Expérimentation et généralisation d'un **plan de formation** à la problématique et à la pratique des droits culturels, ainsi que l'extension du travail mené auprès des centres culturels vers d'autres secteurs.

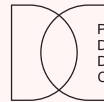
En pratique:

- recherche participative
vers des pistes d'action

La philosophie:

- interdisciplinarité
- ouverture
- lieu de partage

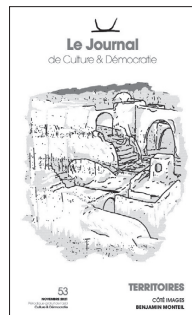
Plateforme
d'observation des
droits culturels (PODC)



PLATEFORME
D'OBSERVATION
DES DROITS
CULTURELS

Territoire d'enquête & accompagnement

- Fédération Wallonie-Bruxelles
- pilotée par Culture & Démocratie
 - Convention de 3 ans avec Morgane Degrijsse (2019-21)
 - Convention renouvelée de 4 ans avec Thibault Galland (2022-25)
 - '22-'23: panoplie d'outils
 - '24-'25: formation



La Plateforme d'observation des droits culturels a évolué en constellation à travers différents réseaux :

Globalement, le travail de la Plateforme (à présent dénommée « PODC ») s'inscrit dans un mouvement plus large d'intérêt pour les droits culturels (à présent dénommés « DC ») et vise à la construction d'une culture commune pour permettre une meilleure appréhension des concepts. Ceci s'inscrit dans un réseau de chercheur-ses, universitaires ou non, tel-les que Céline Romainville (UCL), Basil Gomes (FUSL) ou Roland De Bodt (OPC).

À un niveau **local**, la Plateforme tend à s'intégrer dans le réseau sectoriel des centres culturels (à présent dénommés « CC ») via une recherche participative et par des liens tissés avec les fédérations sectorielles, telles que l'ASTRAC, l'ACC et la Concertation, Action culturelle bruxelloise ainsi que d'autres partenaires en éducation permanente, telle l'association Marcel Hicter.

À un niveau **international**, la participation de Morgane Degrijse à la formation-action française Paideia organisée par le Réseau Culture 21 lui a permis de se familiariser avec cette méthode d'analyse de pratiques professionnelles au regard des DC. Une collaboration s'est établie avec l'Observatoire de la Diversité et des droits culturels de Fribourg via la présence de son vice-président Luc Carton au sein du comité de pilotage.

Cette constellation a permis à la Plateforme de réaliser une **série d'actions et de productions** : l'organisation de journées de rencontre - « Faire vivre les droits culturels » en 2019¹ ; « Parlez-vous droits culturels ? » en 2021², une présence en ligne par le biais d'un blog³, des publications autour de la recherche participative avec les CC, etc.

À noter que la crise sanitaire et les mesures gouvernementales prises pour lutter contre la pandémie ont largement impacté la recherche. Pour autant, le choix de réaliser les entretiens uniquement en personne a été maintenu par le comité de pilotage pour assurer une certaine qualité des échanges.

En ce qui concerne l'objet de recherche, l'état de l'art est un enjeu en soi puisque la Plateforme vise à rassembler un corpus de sources législatives internationales telles que la *Déclaration universelle des Droits de l'homme*, des publications notamment liées à la *Déclaration de Fribourg*⁵ et les travaux de Céline Romainville⁶.

La recherche s'établit en co-construction avec des CC soutenus par la Fédération Wallonie-Bruxelles. **Le choix de ce terrain** tient à ce que les CC jouent un rôle précurseur dans la mobilisation des droits culturels étant donné le décret du 21 novembre 2013 qui les amène à repenser leur action au regard de ce référentiel.

L'intérêt d'une pareille recherche est d'avancer vers une meilleure compréhension du concept de droits culturels. Ainsi, par le biais des observations, la recherche contribue à la création et au développement d'une « **culture commune** » des DC en Fédération Wallonie-Bruxelles. Qui plus est, la démarche de recherche participative permet aux CC impliqués de mener une réflexion critique sur leurs pratiques et de mieux évaluer les impacts sur leur action générale.

Les objectifs de cette recherche ont évolué pour être réalisables, de sorte que le but a progressivement été fixé d'avancer vers l'élaboration collective d'une ou plusieurs méthodologie(s) d'observation de l'effectivité des DC, applicable dans des contextes différents, en partant d'expériences concrètes de terrain. Un premier pas dans cette direction fut de problématiser l'observation pour mettre la théorie des DC à l'épreuve du réel et ce, en partant de l'expertise empirique des CC sur leur territoire d'action.

Dans cette optique, la **question principale de recherche** « Comment observer l'exercice des droits culturels ? » est déclinée en deux sous-questions interdépendantes :

- 1. Comment observer l'exercice des droits culturels par des personnes et des collectivités ? ;**
- 2. Comment observer l'action des CC pour rendre cet exercice plus effectif ?**

Autrement dit, il s'agit d'interroger à la fois les manières dont les CC se sont approprié la référence aux DC au niveau de leurs réflexions et analyses en réponse aux réalités de leur environnement et les manières dont ils se sont approprié les DC au niveau de leur action. L'ensemble de ces questions fixe un cadre de réflexion global lors des entretiens approfondis avec les CC et a servi de base à l'élaboration de guides d'entretien.

Actions réalisées

Évolution en réseau

- ▶ **GLOBAL:**
Réseaux universitaires ou non
- ▶ **LOCAL:**
Secteur des centres culturels & fédérations & partenaires
- ▶ **INTERNATIONAL:**
Paideia & Réseau Culture 21
+ Observatoire de Fribourg...

- ▶ Journées de rencontres
- ▶ Blog en ligne
<https://plateformedroitsculturels.home.blog/>
- ▶ Publications



**PARLEZ-
VOUS
DROITS
CULTURELS?**



État de l'art

= Enjeu en soi!

Co-Construction

AVEC
des centres culturels
reconnus par la FWB

Décret
21 novembre 2013

impact crise sanitaire



entretiens
maintenus en présentiel

Question principale

Comment observer l'exercice
des droits culturels ?

1. L'exercice des droits culturels par des personnes et des collectivités ?
2. L'action des centres culturels ?

C'est-à-dire : interroger

- ▶ à travers la réflexion
- ▶ à travers les actions

objectif

Produire des méthodologies
d'observation de l'effectivité
des droits culturels

Faire culture commune
Évaluer des impacts

▶ 2019

Missions confiées à la Plateforme d'observation des droits culturels

Réalisations

Définition du phasage de l'observation et de la méthodologie d'analyse

Phasage et méthodologies présentés dans le Rapport d'activités 2019 (dénommé RA 2019, p. 8-9)

Choix de lieux d'observation en concertation avec l'Observatoire des Politiques Culturelles (Belgique)

« Choix des partenaires » présenté dans la partie « Méthodologie » du présent rapport.

Constitution d'un comité de pilotage et d'un comité d'accompagnement internes au projet

Comité de pilotage et d'accompagnement établis et réunis respectivement en mai et en septembre.

Ouverture et alimentation d'une page de type Blog liée au site de Culture & Démocratie

(Cfr. 2020)

Collaborations avec l'Observatoire de la Diversité et des droits culturels (ODDC) en Suisse et le Réseau Culture 21 (RC21) en France

Participation au séminaire « Création et droits culturels » (26 et 27 septembre) du RC21 à Paris
 • Membre de l'AG de l'ODDC (RA 2019, p.10)

Rédaction d'un article présentant le travail de recherche

Élaboration de la note d'intention de la Plateforme d'observation des droits culturels

Organisation d'un colloque, en partenariat avec le Festival Musical du Hainaut sur le thème des droits culturels et de la création

Organisation de la journée « Faire vivre les droits culturels » le 4 octobre au Grand-Hornu

▶ 2020

Missions confiées à la Plateforme d'observation des droits culturels

Réalisations

Poursuite du travail d'observation et de recherche

Voir Rapport d'activités 2020 : deux premières séries d'entretiens approfondis

Collaboration avec l'Observatoire de la Diversité et des droits culturels en Suisse, et avec le Réseau Culture 21 de France

- Participation à la formation « Animation de groupe local droits culturels » du RC21
- Membre de l'AG de l'ODDC

Alimentation de la page blog

Mise en ligne du blog de la Plateforme d'observation des droits culturels en FWB : publication régulière d'articles présentant les travaux de la Plateforme et les premières analyses

Publication des actes du colloque « Faire vivre les droits culturels »

Parution de *Faire vivre les droits culturels*, actes de la Journée du Grand-Hornu (4 octobre 2019)

▶ 2021

Missions confiées à la Plateforme d'observation des droits culturels

Réalisations

Finalisation de l'observation et de la recherche

- Voir :
- Rapport intermédiaire de recherche
 - Rapport d'activités 2021
 - Rapport final de recherche

Collaboration avec l'Observatoire de la Diversité et des droits culturels en Suisse, et avec le Réseau Culture 21 de France

- Participation à la formation « Animation de groupe local droits culturels » du RC21
- Membre de l'AG de l'ODDC

Diffusion auprès du public et des décideur-ses politiques

En 2022,

- Diffusion du Rapport final de recherche
- Diffusion de ce rapport sous la forme d'un outil adapté pour une circulation des leçons apprises auprès d'un public large d'intéressé-es

Organisation d'un événement de clôture

Organisation de la journée « Parlez-vous droits culturels ? » le 13 décembre 2021 (PointCulture, Bruxelles)

Une démarche empirique d'observation co-construite par des entretiens approfondis avec des centres culturels et à partir des études de cas participatives.

En pratique, trois séries d'entretiens semi-directifs à réponses libres ont été menées.

Cette méthodologie présente plusieurs avantages :

- celui de brasser une multitude de sujets et dépasser les réponses « toutes faites » ;
- celui de passer par l'échange oral et spontané plutôt que de se cantonner au discours écrit ;
- à travers la co-construction, celui de faire dialoguer expertise et connaissance empirique avec des analyses plus théoriques.

En somme, il ne s'agit pas d'observer directement le terrain de l'action mais bien les manières dont les CC observent eux-mêmes leur terrain et leur pratique. Il s'agit d'observer l'observation qu'ils ont de leur action.

À noter que cette approche des DC à partir des pratiques professionnelles est directement inspirée par la démarche proposée par Paideia. À la différence que le matériau de la recherche s'ancre plus dans l'expression orale et son référentiel est élargi au-delà de la Déclaration de Fribourg, avec les travaux de Céline Romainville ainsi que le décret de 2013. Du reste, la conception des DC n'est pas fixée a priori mais se co-construit et se précise bel et bien au fil des recherches entreprises. Un enjeu plus prospectif et transversal à cet égard sera d'élucider les dimensions culturelles propres aux autres droits humains.

Le choix des partenaires a été guidé par une volonté de **diversité** entre les CC, que cela soit par rapport à la taille du centre, à sa situation en milieu urbain ou rural, à sa capacité de diffusion ou non, qu'il ait des affinités avec l'éducation permanente ou non. Huit CC ont participé aux deux premières phases de recherche mais le CC des Roches de Rochefort et le CC de Marchin n'ont pas pu mener la dernière série d'entretiens par manque de temps et de disponibilité pour le premier, à cause d'un changement d'équipe pour le second. Étant donné que le nombre de six CC était celui initialement visé par la recherche, ces abandons n'ont pas porté atteinte à la validité et à la qualité des données récoltées ni de la recherche dans sa globalité.

Tableau du choix des partenaires

<i>NOM ET SITE</i>	<i>TAILLE</i>	<i>LOCALISATION</i>	<i>ESPACE DE DIFFUSION</i>
01 L'ENTRELA' lentrela.be	Grand	Urbain/Evere (Bruxelles)	Oui, petite capacité
02 Le Jacques Franck lejacquesfranck.be	Grand	Urbain/Saint-Gilles (Bruxelles)	Oui, grande capacité
03 La Maison culturelle d'Ath mcath.be	Grand (régional)	Centre urbain + communes rurales environnantes	Oui, petite capacité
04 Le Centre culturel Ourthe & Meuse centreculturelourtheetmeuse.eu	Petit	Urbain/Angleur et Sclessin	Oui, petite capacité
05 Le Centre culturel de Genappe ccgenappe.be	Petit	Centre urbain + communes rurales environnantes	Non
06 Le Centre culturel de l'entité fossoise centreculturel-fosses.be	Petit	Rural/Fosses-la-Ville	Non
07 Le Centre culturel des Roches ccr-rochefort.be	Grand	Centre urbain (Rochefort) + communes rurales environnantes	Oui, grande capacité
08 Le Centre culturel de Marchin centreculturelmarchin.be	Petit	Rural	Oui, espace d'exposition

L'évaluation de la recherche se passe en plusieurs temps :

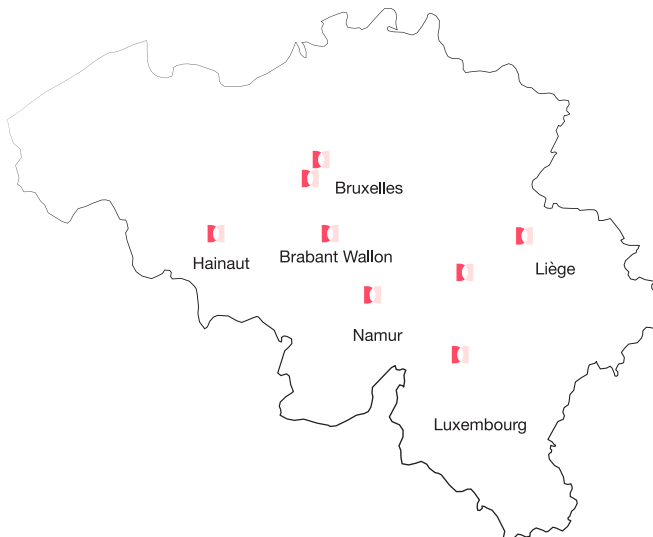
- chaque étape du processus est évaluée en comité de pilotage en vue de réajuster certaines trajectoires de recherche, rebondir face aux imprévus de façon concertée et envisager les suites sur le long terme ;
- un comité d'accompagnement tient lieu aussi d'instance d'évaluation, plus périodiquement ;
- l'écriture annuelle des rapports d'activité et du rapport général d'évaluation en 2021 sont des moments d'évaluation plus formels ;
- une auto-évaluation des deux premières étapes de la recherche participative a été menée via la rédaction d'analyse de cas selon la méthode Paideia ;
- une réunion de concertation entre le comité de pilotage de la PODC et les CC partenaires de la recherche participative a eu lieu en automne 2021. Cet échange a permis de mettre en débat les difficultés rencontrées au cours de la recherche et de poser les jalons du 3^{ème} entretien ;
- la journée « Parlez-vous droits culturels ? » organisée en décembre 2021 a constitué un moment de mise en débat des problématiques dégagées par la recherche, à partir du témoignage concret des CC partenaires, et de retour sur l'ensemble de la démarche ;
- l'évaluation globale de l'ensemble du projet réalisée en fin de parcours au sein du comité de pilotage. Un comité d'accompagnement a été réuni en janvier 2022 par l'Administration générale de la Culture pour évaluer la convention.

Matériel de la recherche

La matière première de la recherche est basée sur le contenu des trois série d'entretiens avec les CC, menés entre février 2020 et octobre 2021 et pour un résultat de 22 entretiens au total.

1. Les huit premiers entretiens posent des balises par rapport à différentes conceptions des DC à l'œuvre dans les CC, les diverses manières de les intégrer dans le travail quotidien et les rapports parfois conflictuels des CC par rapport à leur décret 2013.
2. La deuxième série d'entretiens met ces considérations à l'épreuve du réel à travers l'analyse fine d'un exemple concret d'action qui favorise l'exercice plus intense des DC des populations, avec toutes les difficultés et questions que cela soulève.
3. La troisième série d'entretiens, utilisant les acquis des entretiens précédents, creuse les différentes manières dont les CC observent ou évaluent l'effectivité des DC au sein de leurs actions, en particulier celle choisie pour l'étude de cas.

Carte de localisation des centres culturels partenaires



MÉTHODOLOGIE

- ▶ matériau empirique
- ▶ par observation
- ▶ via 3 séries d'entretiens
- ▶ via des études de cas

Avantages

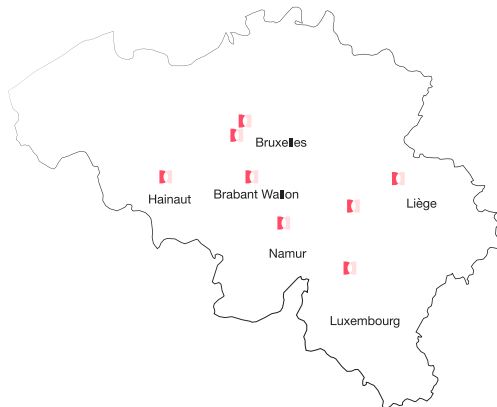
- ▶ multiples sujets brassés
- ▶ échange oral et spontané
- ▶ dialogue théorie et pratique

Inspiration

- ▶ la démarche Paideia:
des DC aux pratiques professionnelles
- ▶ À cela s'ajoute:
 - + plus d'oralité
 - + les référentiels des définitions des DC
(pas fixées a priori)

Choix partenaires

- ▶ diversité
- ▶ 8 ▶ 6 centres culturels
- ▶ répartition ci-contre



Matériel de recherche

Le contenu des 3 séries d'entretiens

Évaluation de la recherche

En plusieurs temps

- ▶ Comité de pilotage
- ▶ Comité d'accompagnement
- ▶ Rapports d'activités & d'évaluation
- ▶ Auto-évaluation
- ▶ Réunions avec des partenaires
- ▶ Journée 21/12/2021 (« Parlez-vous droits culturels? »)
- ▶ Évaluation globale
- ▶ Comité d'accompagnement de l'Administration

Problématisation et analyse :

Les deux premiers entretiens ont été nécessaires pour rentrer dans le vif du sujet. Il a fallu comprendre comment les CC appréhendent les DC, à partir de quels référentiels et comment les rendent-ils concrètement effectifs au sein de leurs actions.

Ces entretiens, avant de pouvoir observer en toute connaissance de cause comment ils évaluent cette effectivité, pointent les freins à cette évaluation ainsi que les leviers qui la facilitent.

Appréhension des DC

- À partir de sources multiples pour la Belgique et pour l'international, dans l'ensemble des entretiens se dégagent des tendances d'appréhension des DC plus diversifiées :
 - certains CC semblent les concevoir plutôt globalement comme des leviers de l'autonomisation et de la valorisation des populations (*cfr.* Article 2 du décret 2013)
 - d'autres CC ciblent l'un ou l'autre DC (*cfr.* Article 1 du même décret : droit d'accès à la culture, droit de participer à la vie culturelle, droit à la liberté d'expression, etc.)
- Que ce soit dans les discours ou les actions, les CC semblent avoir intégré les notions de droits d'accès à la vie culturelle (« démocratisation de la culture ») et de participation à la vie culturelle (« démocratie culturelle »). Il s'agit-là des droits les plus connus et faciles à observer, l'approche conceptuelle et concrète des autres droits semble plus floue et moins fluide.
 - une clarification conceptuelle semble nécessaire, sans privilégier un référentiel par rapport à un autre.
- Pour l'analyse de cas au regard des DC, nombre de CC ont sélectionné une action ciblant des personnes précarisées. Cibler des personnes qui ne jouissent que peu de leurs DC confère davantage de légitimité à l'action. Pourtant les DC sont des droits humains fondamentaux, théoriquement universels. Ainsi, agir à une meilleure effectivité des DC est-il plus pertinent dans les endroits où leur exercice est le plus minime qu'à des endroits plus universels ?

PROBLÉMATISATION / ANALYSE

Quel référentiels?

Effectivité en œuvre?

Freins & leviers?

Comment évaluer?

Après 2 entretiens

- ▶ Appréhension des droits culturels

Sources multiples

Belgique

- ▶ Travaux de Céline Romainville⁷
- ▶ Publications de Culture & Démocratie⁸
- ▶ Manuels de Majo Hansotte et Christian Boucq⁹
- ▶ Formation de Paul Biot¹⁰
- ▶ Journée Pro de l'Astrac
- ▶ Interventions (Luc Carton, Olivier Van Hee, Lucien Barel)
- ▶ Accompagnement par le CESEP

International

- ▶ Travaux de Patrice Meyer-Bisch
- ▶ Déclaration de Fribourg
- ▶ Réseau Culture 21

Tendances diversifiées

Notions acquises

- ▶ Droits d'accès & de participation à la vie culturelle

- ▶ Tous les DC sont des leviers (Article 2)
- ▶ Cibler UN seul DC (Article 1)
- ▶ Clarification conceptuelle!
- ▶ Universalité des DC

Observation de l'effectivité des droits culturels

OUTILS D'ÉVALUATION GLOBALE

- **Utilisation d'outils méthodologiques** éprouvés ou développés en interne. Il s'agit avant tout d'outils visuels et d'animation pour ouvrir le dialogue et alimenter l'évaluation globale de l'action avec l'équipe et les partenaires. Ils ne peuvent être utilisés utilement que si certaines données relatives à l'effectivité réelle des DC sont à disposition (données froides, observations directes, évaluations formelles avec participant-es, témoignages sur le terrain).
- **Limites et difficultés** liées à ce type d'évaluation :
 - Elle ne peut intervenir qu'en fin de parcours, selon des critères à établir a priori.
 - Sur un court-terme, on risque de ne constater que les effets directs de l'action, alors que la progression de l'effectivité des DC se met en place sur un temps plutôt long.
 - L'évaluation de l'effectivité des DC passe nécessairement par l'analyse de données dites « chaudes » (qualitatives et relativement subjectives) issues du terrain. Pour les objectiver au maximum, les CC multiplient les points de vue ainsi que les croisements avec des données plus diversifiées.
 - Un frein peut être le manque d'information pertinente ou une somme de données trop importante qui en dilue le sens, ce qui risque de produire une analyse trop intellectuelle, alors éloignée des réalités du terrain.

OBSERVATIONS DIRECTES

Elles sont réalisées sur le terrain par les équipes d'animation, chargées de projets, partenaires, etc. Elles sont citées comme sources premières permettant de constater une évolution, une stagnation ou un recul dans la mobilisation des DC des populations, à condition d'être en contact répété avec ces dernières sur une période relativement étendue dans le temps.

- **La vision à long terme** est une condition d'observation de l'effectivité des DC. Il s'agit de constater une progression dans l'exercice des droits, c'est-à-dire un processus en cours et non un résultat final.
- Ces observations passent par l'« **intelligence du regard** » des observateur-ices, au sein même de l'action, c'est-à-dire un regard attentif à ce qu'il-elles sont en train de faire, à ce qui est en train de se passer, pour y déceler l'expression des DC. S'il y a maîtrise des référentiels, l'observateur-ice en décelera d'autant plus rapidement les traces. Une part est souvent instinctive, selon la sensibilité et l'expérience de chacun·e.
- Si les critères d'observation ont été définis dès la conception du projet, cela peut affiner davantage le regard, car l'on sait à quoi il faut faire attention.
- **La systématisation des protocoles d'observation** comporte le risque de gâcher la spontanéité et le plaisir du moment, tout autant que d'intellectualiser à outrance la pratique et évacuer une part d'intuition et de sensibilité qui sont des facteurs humains, au cœur des missions des CC.
- **Dans la pratique**, cela risque de surcharger mentalement les animateur-ices, qui doivent déjà penser à mille et une choses tout en assurant les nombreux aspects logiques.
- Les observations sur le terrain ne présenteront jamais qu'un point de vue sur une situation donnée. Les CC recommandent de **multiplier et croiser** les observations issues de différents points de vue, d'avoir des retours extérieurs. Le prisme des DC peut être appliqués par après.

▶

ÉVALUATIONS COLLECTIVES SUR LE TERRAIN

Les observations directes ne sont pas suffisantes à l'évaluation de l'effectivité des DC. Il faut qu'elle soit aussi menée **plus formellement avec des groupes de participant·es**, et ce, en fin de parcours ou en cours d'action. L'enjeu principal est d'obtenir des retours constructifs et significatifs, qui ne s'arrêtent pas au simple degré de satisfaction envers l'action.

À cet égard, il est difficile de poser des questions pertinentes sans trop orienter le propos.

Tous les CC sont conscients de l'importance d'aménager de tels espaces-temps au sein de l'action. Pour autant, faute de temps ou par manque de pertinence, certains rechignent à le faire systématiquement, quand d'autres ne sont tout simplement pas en mesure de le mettre en place. D'autres freins peuvent également contrevenir à ce type d'évaluation, pensons au manque d'intérêt ou de compréhension des participant·es pour cette démarche ; à une entrave de la liberté de parole par le poids hiérarchique ou le sentiment de manque de légitimité pour oser s'exprimer ; ou bien encore, les limites temporelles de l'action et le refus d'assaillir de questions les participant·es.

Malgré cela, les CC ont plus d'un tour dans leur sac pour rendre cette étape fondamentale de l'évaluation amusante et constructive. Qu'il s'agisse de multiplier les approches et les formes pour ne pas lasser ; d'introduire de la créativité, du jeu et des éléments de surprise tout en ouvrant des espaces de paroles libres ; d'être ouverts à la critique, à l'écoute des envies, etc.

RÉCOLTE DE TÉMOIGNAGES

La question des traces de l'action est fondamentale. Le type de support doit être envisagé en ce sens (photos, vidéos, notes, témoignages divers, édition, spectacle, concert, exposition, souvenirs et sensations).

D'autant que ce qui est provoqué intimement en termes d'émotions, de ressentis, ne laisse pas forcément d'empreinte palpable.

Une manière d'accéder à ces données est de récolter des témoignages personnels, en dehors des temps formels d'évaluation collective, dans des moments plus informels et conviviaux.

Des dispositifs, éprouvés ou encore à inventer, sont ainsi mis en place par les CC pour récolter des retours plus directs étant donné que les transformations « internes » ne sont pas forcément perceptibles par un·e observateur·ice externe. Pensons à des techniques d'écoute active et d'intelligence collective, de récolte de paroles, de murs de post-it, d'entretiens filmés, de témoignages oraux, d'écrits libres, etc. En ce qui concerne l'animateur·ice, il importe qu'il·elle soit à l'aise avec le dispositif mis en place, en fonction de sa sensibilité propre et sans trop cadrer les échanges.

À nouveau, il importe de varier les canaux, les approches, les supports et les méthodes afin de s'adapter aux personnes auxquelles on s'adresse ainsi qu'au contexte dans lequel on se situe. Ceci, pour qu'un maximum de gens puissent s'exprimer. Du reste, c'est une chose de susciter la parole des gens, mais c'en est une autre d'en faire quelque chose par la suite, en particulier quelque chose qui puisse être utile à l'évaluation de l'exercice des DC. Ce n'est pas parce que la parole est libérée qu'on y trouvera forcément les réponses que l'on cherche.

Face à ces difficultés, la réponse des CC est encore une fois de s'appuyer sur les savoir-faire de leurs équipes, ainsi que sur leur capacité de jugement.

REMARQUES SUR LA CATÉGORISATION

Partir de ce que les populations expriment fait partie de l'ADN des CC. Ces derniers vont à leur rencontre, suscitent leurs paroles dans le cadre de l'analyse partagée. Souvent ces manières de procéder de façon ascendante, au départ de la base citoyenne, sont largement intégrées au fonctionnement de l'institution, à l'échelle globale mais également au cœur même des actions.

Selon leurs caractéristiques (histoire, actions principales, localisation géographique, moyens disponibles qu'ils soient humains, financiers ou infrastructurels, leurs manières de fonctionner, leur expertise, etc.), chaque CC s'empare des observations de l'effectivité des DC à sa manière.

- Tous effectuent des évaluations globales de leurs actions au regard des DC. Ces évaluations sont couplées à des données froides et sont effectuées idéalement en trois temps (avant, pendant et après). Parfois le temps et les moyens manquent pour mettre ces trois étapes en place de manière efficace et satisfaisante.
- Certains CC mettent en place systématiquement des évaluations formelles sur le terrain avec les participant·es, qu'il s'agisse d'un retour bref ou plus complet. D'autres jugent ce type d'évaluation parfois étouffant ou superficiel, ils se basent alors sur des paroles plus libres de citoyen·nes, suscitées par des dispositifs au cœur de l'action ou de manière interpersonnelle.

Il ne s'agit pas ici de juger qu'une approche fonctionne mieux que l'autre mais simplement de constater que généralement, ces différents niveaux d'évaluation de l'action au regard des DC coexistent et se nourrissent mutuellement.

Du reste, proposer une recette toute faite à appliquer à tous les CC ne fonctionnerait pas mais quelques pistes évoquées inspireront peut-être de nouvelles manières de faire. Certaines peuvent ainsi être suggérées pour concocter et peaufiner ses propres manières d'observer son action.

Observations directes

- ▶ sources premières
- ▶ vision à long terme
- ▶ intelligence du regard
- ▶ systémisation
- ▶ surcharge ?

Outils d'évaluation globale

- ▶ en interne
- ▶ limites et difficultés
- ▶ visualisation et animation

Observation de l'effectivité des droits culturels

traces de l'action

- ▶ témoignages
- ▶ variation des supports
- ▶ savoir-faire
- ▶ dispositifs

évaluations collectives sur le terrain

- ▶ retours significatifs
- ▶ intérêt & accès
- ▶ espaces-temps
- ▶ formel/informel

REMARQUES:

- ▶ démarches ascendantes
- ▶ caractéristiques du CC ↔ observations de l'effectivité des DC
 - ▶ coexistence de différents niveaux d'évaluation
 - ▶ inspirer des nouvelles manières de faire

Questions transversales

Certaines problématiques qui émergent des dispositifs questionnent de manière transversale l'observation de l'exercice des DC, notamment le rapport au langage, le rapport au temps, le rapport au plaisir et le rapport à la responsabilité.

RAPPORT AU LANGAGE

Il est central dans l'observation de l'effectivité des DC par les CC. Les termes associés aux DC sont très spécifiques et propres au milieu universitaire. Il n'y a pas un accord sur la définition de ces droits fondamentaux, plusieurs référentiels coexistent sans se contredire ni se confondre. Même le décret de 2013 possède aussi son vocabulaire propre. Maîtriser ces langages sur le bout des doigts ne suffit cependant pas à mener une observation pertinente de l'effectivité des DC.

Les CC sont devenus de véritables spécialistes de la traduction des DC. Il leur faut d'abord interpréter ce qui est entendu par DC pour les traduire en actions et opérations concrètes avec la population. Ensuite, les CC doivent évaluer avec les citoyen·nes l'impact des actions, ce qui implique de traduire les objectifs de mobilisation des DC en questions concrètes parlant aux gens. Tous les partenaires s'accordent sur le fait qu'il n'est pas utile ni souhaitable d'aborder directement les DC avec les populations de leur territoire. Mieux vaut préférer une approche à partir du concret, ce qui vaut également pour les équipes et instances des CC. Une fois ces évaluations réalisées, un nouvel exercice de traduction impose le passage au langage administratif lors de la rédaction des rapports d'activités et contrats-programmes. Ceci nécessite de jongler avec différents codes langagiers auxquels viennent s'ajouter ceux de l'écrit.

Dans l'ensemble, il s'agit là d'un double, voire d'un triple exercice de traduction, qui pose des questions sur l'accessibilité de ces codes à des personnes non universitaires, la posture d'expert·e de ces codes par rapport à l'évaluation de l'action culturelle, ainsi que sur la déformation possible du sens étant donné la multiplication des intermédiaires. De ce fait, l'observation de l'effectivité des DC relèverait de la responsabilité d'un petit groupe d'expert·es potentiellement déconnecté·es des réalités du terrain alors que les DC devraient être appropriables librement et facilement. La complexité et l'intellectualisation de toute

démarche qui leur est associée font l'objet de nombreuses critiques et contribuent à leur aura d'inaccessibilité.

Un véritable effort de vulgarisation des DC doit être effectué à plusieurs niveaux pour faciliter leur appropriation par les professionnel·les mais aussi par les populations. Sinon comment revendiquer un droit si on n'en a aucune conscience et que l'on ne comprend pas ?

Malgré cela, les CC se sont emparé de cette injonction et y ont apporté de nombreuses réponses concrètes. Quelques pistes d'action ont été soulignées lors des entretiens, bien qu'il en existe de nombreuses autres dans le travail quotidien des expert·es de terrain. Par exemple, le travail de médiation réalisé entre les populations, l'équipe, les instances des CC, les pouvoirs publics, les partenaires, les artistes, etc. La notion de confiance apparaît comme centrale dans la relation entre les habitant·es et les travailleur·es qui vont constamment à leur rencontre et sollicitent leur expression. Leur expression et pas forcément parole, car bien souvent les intelligences multiples sont prises en compte à travers la multiplication des supports et dispositifs proposés.

Dans l'ensemble, se pose la question du recours systématique au discours et à l'écrit dans les processus d'évaluation. Alors que les CC travaillent les registres du sensible, de la création et de l'imaginaire, n'est-il pas paradoxal de devoir constamment rendre compte de ces expériences en données chiffrées et langage institutionnel ? Une production ou une création issue d'une action pourrait-elle se suffire à elle-même pour expliciter l'exercice des DC qu'elle orchestre en faisant appel à la sensibilité et à l'intelligence du regard des « observateur·ices » ? Pour autant, l'oralité occupe une belle place dans les processus d'évaluation. Ne pourrait-on pas imaginer introduire des rapports oraux, plus interactifs, pour rendre compte des actions en général et de la manière dont elles mobilisent les DC en particulier ?

Ou des rapports plus créatifs, utilisant d'autres formes d'expression que le discours. Les CC multiplient leurs supports d'auto-évaluation, pourquoi ne pourraient-ils pas multiplier leurs manières d'en rendre compte ?

RAPPORT AU TEMPS

Dans le champ socioculturel comme ailleurs, le temps semble toujours manquer pour faire toutes les choses qu'on souhaite faire, de la manière dont on voudrait les faire. Ainsi, même si elle est intégrée au départ de l'action, l'observation de l'effectivité des DC ne fait pas exception. Ce type d'observation demande du temps, du recul et de la patience.

De surcroît, l'exercice des DC se réalise (et donc s'observe) sur un temps long, parfois celui de toute une vie.

Ce type d'observation se complique d'autant plus que le travail des CC oscille entre plusieurs temporalités (la programmation sur une année culturelle et la justification sur une année civile; les différentes échéances des sources qui les subsidient; l'échéance du contrat-programme).

Globalement, les CC se sentent submergés par le chevauchement de ces échéances multiples. Ceci, dans la mesure où il s'agit de respecter ces termes eu égard aux temporalités humaines, qu'il s'agisse des rythmes des visiteurs-ses des CC ou de ceux des travailleurs-ses.

Si l'arrivée du décret de 2013 a d'abord été reçu comme un choc, il a aussi été perçu comme une opportunité, voire une « libération ».

Le prisme des DC s'est constitué comme outil précieux de sélection, notamment par rapport à d'autres, pour alléger la charge de travail et déculpabiliser les équipes. Ainsi, le travail avec les DC invite à prendre le temps de se poser pour réfléchir, observer son action, l'envisager sur un plus long terme, à se poser des questions et à en réaffirmer le sens. Une piste de travail est déjà de bloquer quelques heures par semaine dans un agenda chargé; provoquer des rencontres fortuites avec les DC, c'est déjà un bon début. Puis, si l'injonction à l'évaluation formelle de l'effectivité des DC continue à être vécue comme un énorme poids, le décret peut aussi constituer un argument légal de la légitimité des actions menées, notamment face aux pouvoirs subsidants.

RAPPORT AU PLAISIR

Par le décret 2013, les CC ont pour mission de participer au développement de l'exercice des DC des populations de leur territoire. Leurs outils et portes d'entrée sont de l'ordre de la création, de la sensibilité, des arts et des cultures. Il s'agit d'une dynamique joyeuse où le plaisir, des populations comme des équipes – on parle de métiers « passions » – occupe une place importante. Plusieurs questions relatives au plaisir se posent en ce sens: comment intégrer systématiquement des dispositifs de récoltes de traces de l'exercice des DC (du type évaluation formelle) au sein des actions sans les dénaturer, sans empiéter sur le plaisir et la spontanéité qui s'y jouent? Comment recueillir des témoignages sans être dans le contrôle permanent? Sans surcharger mentalement les équipes et les populations? Sans donner l'impression que la qualité du travail des CC n'est pas reconnue?

Les CC s'emploient à préserver ce plaisir de multiples manières. Simplement, par le bonheur d'être, de faire, de créer et de co-construire ensemble. Mais aussi en entretenant et provoquant la joie et l'émerveillement liés aux découvertes culturelles, en semant des graines de citoyenneté, bref en cultivant les DC (au sens de les faire grandir, pousser, les entretenir et les développer) des populations autant que celles de leurs travailleur-ses.

RAPPORT À LA RESPONSABILITÉ

Les CC ne sont pas les seuls opérateurs du territoire à travailler à la mise en œuvre des droits fondamentaux, culturels en particulier. Pensons à des institutions comme l'école – notamment avec la mise en œuvre du projet Parcours d'éducation artistique et culturelle (PECA) – de plus en plus de musées, théâtres et autres institutions culturelles, mais aussi les secteurs proches comme la Lecture publique ou l'Éducation permanente. Mais c'est uniquement sur les épaules des CC que repose la responsabilité décrétales et la lourdeur procédurale. D'autres acteur-ices qui pourraient ou même devraient contribuer à la réalisation des DC des populations ne le sont pas du tout, par exemple certains médias locaux ou industries culturelles.

Cela fait peser un poids sur l'action culturelle et son évaluation.

Il n'y a certes pas d'exigence à rendre en termes de chiffres ou résultats, ce qui constitue un avantage de taille, mais l'ampleur des chantiers à entreprendre peut, de temps à autre, sembler décourageante.

Dès lors, comment répartir entre une pluralité d'acteurs la responsabilité de mise en œuvre des DC qui pèse sur les CC ? Une piste pourrait être de consolider et développer encore les coopérations entre pairs et avec d'autres partenaires, de mutualiser les ressources et concerter l'action des opérateurs d'un territoire. Ainsi, les enjeux d'un territoire et l'activation des DC, qui les concernent tout autant, pourraient être travaillés de concert. Certains CC rencontrés s'allient d'ailleurs très étroitement avec des partenaires territoriaux, au point même de parfois ne plus former qu'une seule entité «tentaculaire».

La responsabilité des CC vis-à-vis de l'exercice des DC des citoyen-nés en période de crise est à souligner. Par exemple, comment pouvaient-ils appliquer des mesures sanitaires telles que le Covid Safe Ticket (CST), alors qu'elles entraînent nécessairement une forme d'exclusion et de discrimination envers certaines personnes, ce qui est totalement en opposition à leur mission première ?

PISTES POUR FAIRE PLACE À L'HUMAIN

Toutes les difficultés exposées ne sont pas des impasses mais permettent de déterminer des pistes et clés d'action pour y répondre le mieux possible. Ainsi, les CC n'ont pas attendu la conclusion de ce rapport pour réfléchir ou mettre certaines choses en place dans leur travail.

Certains prônent un rapport plus léger, joyeux et décomplexé aux DC et à leur évaluation. Cela passe notamment par la déculpabilisation des équipes, en considérant notamment les DC comme un horizon vers lequel tendre ainsi que des portes d'entrée pour développer et interroger ses actions et manières de fonctionner dans le respect de l'humanité et la dignité de chacun·e.

Tous s'accordent sur la fécondité des interactions et du croisement des points de vue des habitant·es, des équipes, des partenaires, des politiques, des artistes, mais aussi des opérateurs d'autres secteurs. Récolter ces différents témoignages passe notamment par la multiplication des supports et méthodologies, la prise en compte des intelligences multiples, la proposition de s'exprimer autrement que par les mots, qui font parfois défaut. Outre la charge de travail que cela implique, tout cela nécessite une grande souplesse et une capacité d'adaptation aux personnes et situations en présence, ainsi qu'une bonne dose de créativité pour varier les plaisirs et proposer constamment de nouveaux éléments de surprise.

C'est au final, l'humain, les gens, les personnes, les citoyen·nes qui sont au centre des préoccupations. Les CC vont à leur rencontre en permanence et sont à leur écoute de multiples manières. Mais ce sont aussi les travailleur·ses qui priment : leur connaissance du terrain et des populations, la place qui est laissée à leur expertise, leur expérience, leur propre subjectivité et sensibilité au cœur des évaluations. S'il est bon de pouvoir exprimer ce qui se passe et les manières dont cela se joue, cette confiance et ce respect mutuels sont à préserver à tout prix.



Conclusions et perspectives par Luc Carton

1. Mise en œuvre d'une Plateforme

La relative nouveauté de la problématique des DC pour les acteur·ices et le caractère récent de la mise en œuvre du décret soulignent l'ampleur, la complexité et la nécessité de la tâche. Pour toute partie prenante, plus que s'approprier une méthode et des outils, il s'agit d'une « reconfiguration » des manières de voir et de faire la conception et la programmation d'une action culturelle à moyen et à long termes.

En s'éloignant de la politique d'offre, la problématique des DC invite les acteur·ices culturel·les à s'aventurer « hors les murs » et à susciter, auprès des populations, associations, personnes et groupes, « par, pour et avec elles », un mouvement de questionnement sur des enjeux sociétaux contemporains, base à présent pour penser in situ les fondements de l'action culturelle. La « boucle procédurale » instituée par le décret du 21 novembre 2013 engage une mutation qui résonne loin – jusqu'aux politiques publiques de la culture au niveau territorial – et profond – à l'intérieur même des métiers, rôles et fonctions des professionnel·les des arts et de la culture.

2. Puissance de l'expérience historique de la démocratie culturelle

L'émergence de la référence aux DC en Belgique francophone s'inscrit dans une histoire déjà longue d'une cinquantaine d'années, marquée par l'ancrage puissant des politiques culturelles dans le courant de la démocratie culturelle. Pensons à l'arrêté de 1970 sur les CC et le décret de 1976 sur l'Éducation permanente/populaire qui balisent, dans un premier temps, la constitution de la démocratie culturelle comme « régime » démocratique plus que comme orientation des politiques culturelles. Le renouvellement des décrets relatifs à l'Éducation permanente, en 2003 et surtout en 2018 ; aux CC, en 1992, 1995 et surtout en 2013 ; en Jeunesse, en 2000 ; en Lecture publique en 2009 ; aux Centres d'Expression et de Créativité en 2009 convergent pour redonner une force instituante au courant de la démocratie culturelle. En ce sens, le choix du référentiel des DC pour refonder le décret des CC en 2013 souligne l'actualité du paradigme de la démocratie culturelle et lui confère une légitimité nouvelle qui régénère sa force instituante, son ouverture au réel.

3. Le paradigme culturel ou la centralité du conflit culturel

La référence aux DC émerge au début des années 2000, quand la Déclaration universelle de l'Unesco sur la diversité culturelle de 2001, puis la Convention de l'Unesco sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles en 2005, instituent « la Culture au pluriel » et la diversité des cultures comme patrimoine essentiel de l'humanité. Cette émergence prend particulièrement sens à la lumière des développements récents du « capitalisme informationnel », du rôle structurant des industries culturelles, de l'avènement d'une troisième révolution civilisationnelle de la communication. D'autant que la pandémie de Covid-19, comme « fait social total » vient à son tour souligner

la dimension culturelle des conflits sous-jacents de nos sociétés : le questionnement sociétal autour de « l'essentiel » constitue comme enjeu central le sens et/ou le non-sens du travail, de la consommation, du système productif lui-même, destructeur des écosystèmes, voire de l'humain en nous.

4. Entre droit et culture, une tension à interpréter de manière active

L'une des difficultés inhérentes à la problématique des DC tient à l'incertitude qui pèse sur le sens à donner à la notion de culture. Dans le sens commun, comme une longue tradition des politiques publiques depuis les années 1960, définissent la culture comme un secteur ou un champ, entre référence aux Beaux-Arts et Patrimoine, d'un côté, et « société des loisirs » de l'autre. Cette référence « sécurise » l'horizon des métiers, rôles et fonctions des acteur·ices du champ culturel. Contrastant avec cette acceptation dominante, la référence aux DC prend appui sur une définition anthropologique de la culture. C'est le choix de l'Unesco dès la Déclaration de 1982.

Cette acceptation anthropologique se précisera dans la Déclaration de Fribourg sur les droits culturels de 2007 et dans l'Observation générale 21 du Comité des Droits économiques, sociaux et culturels de 2009. Les DC sont alors définis comme « [...] les droits de chacun, individuellement et collectivement, ainsi que les droits des groupes de personnes, de développer et d'exprimer leur humanité, leur vision du monde et la signification qu'ils donnent à leur existence et à leur épanouissement par l'intermédiaire, entre autres, de valeurs, de croyances, de convictions, de langues, de connaissances, de l'expression artistique, des institutions et des modes de vie. »

5. Une tension dans le Décret du 21 novembre 2013 sur les CC

Dans le décret lui-même, on perçoit le balancement entre la référence au droit à la culture, d'une part, affirmée dans l'article 1^{er} et dont les propriétés sont déclinées dans ce même article et la référence aux DC, d'autre part, mieux perceptible dans le prescrit de l'article 2, où la mission des CC est notamment « [d']augmente[r] la capacité d'analyse, de débat, d'imagination et d'action des populations d'un territoire, notamment en recourant à des démarches participatives [...] ».

Pour asseoir la légitimité de ces tensions créatrices, le décret de 2013, faisant référence à la définition de la culture que propose la Déclaration de Fribourg, énonce, dans son article 1^{er}/9^o : « [...] Droit à la culture : au sein des droits humains, l'ensemble des droits culturels tant en termes de créances que de libertés, individuelles et collectives [...] » Soit que la partie (droit à la culture) contient le tout (droits culturels) et, plus encore, si l'on y inclut les dimensions culturelles des autres droits humains, bien sûr.

6. Les droits culturels, creuset de l'action

Que penser de cette relative confusion, à la lumière des travaux réalisés à l'occasion de cette première convention pour une Plateforme d'observation des droits culturels dans les CC ? Des enseignements peuvent être tirés :

a.

Le besoin d'une clarification du prescrit décrétoal qui intégrerait – sans les exclure – les trois acceptations citées ci-dessous, dans une architecture globale :

a.i

le droit à la culture, défini par les moyens de sa mise en œuvre autour de la notion de « Fonction culturelle ».

a.ii

Les droits culturels, définis par les finalités que porte la définition anthropologique de la culture, dont, en ordre principal : exprimer son identité et construire sa subjectivité, exprimer son humanité, élaborer sa vision du monde, donner un sens à son existence et à son développement. Les huit droits culturels énumérés par la Déclaration de Fribourg proposent un ensemble cohérent des droits porteurs de ces finalités.

a.iii

Les dimensions culturelles des droits humains : il s'agit là de la dimension la plus large du potentiel d'action des DC, au nom du principe de leur indivisibilité, d'une part, et la nécessité d'intégrer leurs interdépendances dans la mise en œuvre des droits humains, d'autre part. Encore largement en chantier, ces dimensions sont d'ores et déjà largement présentes dans les pratiques des CC autour des questions de cohésion sociale, d'aménagement du territoire, du droit au logement, de l'éducation à l'environnement, etc.

b.

La cohérence entre dynamiques internes et externes du travail des CC : développer l'exercice des DC des populations passe nécessairement par un meilleur exercice des DC des travailleur·ses des CC. Dans le même sens, on observe que les dynamiques mises en œuvre dans l'analyse partagée du territoire se prolongent, dans les CC, par la nécessité d'une organisation du travail plus transversale, décloisonnant métiers, rôles et fonctions jusqu'à présent dissociés.

c.

La difficile observation des dynamiques de subjectivation : s'agissant, de manière essentiellement intérieure et intime, d'un processus de subjectivation, de construction du sujet, qui d'autre

que le sujet lui-même, éventuellement associé à d'autres, suivant l'exercice individuel ou collectif des DC, pourrait prétendre à connaître la réalité, la qualité ou l'intensité de l'exercice d'un ou plusieurs DC ? Les travaux réalisés dans la présente recherche en attestent : l'observation portée par les « récits » ou interviews des équipes des CC est, pour l'essentiel, limitée à scruter le déploiement de l'action culturelle, aux « lisières » de l'implication des personnes et des groupes ; le « point de rencontre » entre cette action culturelle et les sujets des DC reste nécessairement dans une zone d'incertitude et d'interprétation ouverte.

d.

Observer plus en profondeur suppose de commencer à prendre les moyens d'une démarche plus ample et plus longue, celle où les sujets des droits s'engagent dans le récit de ce qui leur advient dans le déploiement même de l'action culturelle, au creux de l'implication personnelle. Cela peut prendre le chemin de la création artistique ou explorer la voie de la méthode de l'analyse en groupe. Entre ces deux polarités, les contributions des personnes et des groupes peuvent mobiliser la pluralité des langages et la diversité des pratiques culturelles et artistiques, au plus près de l'action de CC, quand celle-ci fait largement place à la confiance des équipes dans la puissance culturelle des personnes, seules et en commun. Cette notion de confiance est elle-même la clé des dynamiques d'Éducation permanente/populaire dans les CC.

7. Les conditions externes favorables ou défavorables au déploiement des droits culturels

Une leçon collatérale du travail d'observation des DC a trait à la **grande fatigue** des équipes et des directions des CC. La pandémie de Covid-19 a lourdement pesé sur l'action culturelle à travers les mesures de confinement et la différence de traitement entre les secteurs marchand et non-marchand.

À cela s'ajoute une **difficulté structurelle liée à un sentiment de constante nécessité de la justification**. Cette incessante nécessité

se transforme en épuisement quand il devient nécessaire, pour des raisons de survie économique et sociale, de répondre à différents appels à projets, chacun générant sa propre logique de justification.

Enfin, insistons sur les rythmes de production des documents administratifs, notamment dans les suites du décret de 2013. Pour ces raisons, il nous semblerait précieux d'envisager de porter au moins à sept ans – et non cinq comme actuellement – la durée des contrats-programmes des CC. Cette réflexion sur les rythmes des contrats-programmes devrait également prendre en compte la question de la temporalité de la dynamique d'évaluation des décrets.

La qualité de l'accompagnement des acteur·ices culturel·les par les services du gouvernement – Administration & Inspection générale de la Culture – est un dernier facteur essentiel de la conduite des politiques culturelles complexes, aptes à favoriser l'exercice des droits culturels des populations. La relation de confiance entre services de l'État et acteur·ices culturel·les est fondatrice d'une chaîne continue de relations de confiance vers les équipes, les partenaires et les destinataires de l'action culturelle. La présence de l'Inspection sur le terrain peut contribuer à consolider l'autonomie des CC dans d'éventuels rapports de force avec les pouvoirs communaux.

8. Mobiliser les droits culturels dans l'ensemble des politiques culturelles ?

C'est l'orientation que propose d'adopter le rapport « Un futur pour la culture » remis à la Ministre Linard, en juillet 2020 : « **Ce plan de relance prend comme boussole les droits humains, et en particulier la protection et la promotion des DC** (droit de liberté de création ; droit de protection, promotion et accès à la diversité culturelle ; droit de participation à la vie culturelle ; renforcer les résiliences des politiques culturelles, notamment quant au changement climatique). L'opportunité des orientations générales

du rapport s'impose avec d'autant plus de force que les principes directeurs de divers décrets culturels en Fédération Wallonie-Bruxelles (*cf*r supra 2) en Éducation permanente, en Lecture publique, en CEC, politiques de jeunesse et d'enseignement avec le PECA), servent explicitement des finalités semblables ou proches, relevant du même courant de la démocratie culturelle. On peut donc imaginer construire pas à pas une politique culturelle territoriale suscitant et agençant de nombreuses coopérations, alliances et partenariats entre les divers acteur-ices clés des politiques culturelles autour de la « boussole » des DC.

9. La politique culturelle comme politique transversale

Cette « boussole » des DC conduit déjà de nombreux·ses acteur-ices, dont les CC, à se saisir d'enjeux sociétaux cruciaux : les questions d'environnement, des écosystèmes et du vivant, les questions d'urbanisme et d'habitat, d'alimentation et d'agroécologie, les enjeux de cohésion et de solidarité sociales, par exemple, se dégagent souvent des démarches d'analyse partagée du territoire conduites par les CC. C'est là que l'exercice des DC se prolonge en questionnement sur les dimensions culturelles des droits humains et nourrit les prémisses d'une démocratie plus réflexive, plus délibérative et plus culturelle. Cela n'est pas sans poser, parfois, de difficiles questions de susceptibilité politique, quand le travail de la culture questionne, même symboliquement, les dimensions culturelles des « autres » politiques publiques communales. Une affirmation plus explicite et plus forte de la transversalité de la politique culturelle, au niveau communal et régional, serait donc la bienvenue ! La sensibilisation des édiles communaux à ces problématiques nous paraît de première importance.

10. Une ambition politique pour une Plateforme de mobilisation des droits culturels

Quelques enseignements de cette première recherche initiant une Plateforme d'observation des droits culturels :

a

La dynamique de coopération entre acteur-ices, largement retardée par les effets de la pandémie, a commencé à faire preuve d'une belle maturité, dont les premiers effets ont été unanimement reconnus lors de la journée d'information et d'expérimentation du 13 décembre 2021.

b

L'observation entamée dans/par et avec les CC est appelée à se prolonger : le travail de défrichage et d'expérimentation peut maintenant faire place à l'accompagnement de démarches d'expression et de récit des groupes impliqués dans l'exercice des DC.

c

Pour autant, il semble également opportun de s'engager dans de nouvelles démarches de mobilisation des DC dans des « secteurs culturels » proches, voire potentiellement alliés aux CC.

d

Nous pensons en priorité aux associations reconnues pour leur action d'Éducation permanente, tant le prescrit du décret modifié en 2018 paraît pouvoir remarquablement rencontrer l'exigence des DC.

En particulier, le référentiel d'évaluation proposé par la circulaire du 7 mars 2018, qui précise l'interprétation de l'article 1^{er} du décret, facilite explicitement cette convergence. L'on pourrait également, avec la même pertinence, solliciter l'intérêt de tous les secteurs et modes d'action relevant de l'autorité de l'Administration générale de la culture : Lecture publique, CEC, Jeunesse, Arts vivants, etc.

e

Le choix d'une question de société suffisamment large pour mobiliser une pluralité d'acteur·ices culturel·les permettrait à la Plateforme d'observation des droits culturels de proposer, dans divers territoires, un programme commun de mobilisation des DC prioritairement porté par des CC et des associations d'Éducation permanente, quitte à s'ouvrir, ponctuellement, à d'autres contributions (Lecture publique, CEC, Maisons de Jeunes ...)

La problématique du *care*, couvrant notamment la santé publique et le soin aux personnes (petite enfance, personnes âgées et dépendantes, personnes en situation de handicap, personnes affectées de maladies chroniques...), pourrait constituer un premier banc d'essai passionnant.

L'on pourrait également solliciter l'intérêt d'une grande diversité d'acteur·ices culturel·les autour de la question de la transition écologique.

f

Prolonger et déployer les dynamiques initiées lors de cette première convention et assumer en même temps le pilotage d'une recherche nécessairement portée avec les acteur·ices de terrain eux·elles-mêmes, au long cours, suppose des moyens humains nettement plus étoffés que le mi-temps financé par la convention 2019-2021.

D'autant qu'une pluralité de fonctions paraît devoir être assumée de manière coordonnée : conduite de la recherche, supervision du travail d'expérimentation conduit par des équipes de terrain, traitement coordonné de l'information sur les problématiques et les pratiques des DC, formation d'acteur·ices de terrain.

1. La publication de cette rencontre est disponible au lien suivant:
<https://plateformedroitsculturels.home.blog/2020/12/02/actes-de-la-rencontre-faire-vivre-les-droits-culturels/>
2. Le détail de la journée est repris sur la page suivante:
<https://plateformedroitsculturels.home.blog/2021/11/23/parlez-vous-droits-culturels-13-decembre-2021/>.
Le document de synthèse ci-repris est publié en ligne sur le blog de la Plateforme accompagné d'extraits des enregistrements de cette journée du 13/12/2021.
3. Le blog de la Plateforme: <https://plateformedroitsculturels.home.blog/>
4. Sur cette page sont consultables les diverses productions réalisées à partir des trois années de recherche:
<https://plateformedroitsculturels.home.blog/productions/>
5. La Déclaration de Fribourg est lisible en ligne:
<https://droitsculturels.org/observatoire/la-declaration-de-fribourg/>
6. Parmi les publications de Céline Romainville, est consultable le Neuf essentiels pour comprendre les « droits culturels » et le droit de participer à la vie culturelle, édité et publié par Culture & Démocratie en 2013.
L'ouvrage est disponible en pdf au lien suivant:
<https://www.cultureetdemocratie.be/numeros/neuf-essentiels-pour-comprendre-les-droits-culturels-et-le-droit-de-participer-a-la-vie-culturelle/>
7. Cfr. le Neuf essentiels cité plus haut, ainsi notamment que la publication de la thèse de Céline Romainville: Céline Romainville, Le droit à la culture, une réalité juridique: le régime juridique du droit de participer à la vie culturelle en droit constitutionnel et en droit international, Bruxelles, Bruylant, 2014.
8. Cfr. Le Neuf essentiels, ainsi que divers articles repris sur la page thématique « droits culturels » sur le site de Culture & Démocratie:
<https://www.cultureetdemocratie.be/thematiques/droits-culturels/>
9. Cfr. Majo Hansotte et Christian Boucq, Centres culturels et territoires d'actions. Une partition symphonique des actions partagées (cahier 1), Bruxelles, Direction générale de la Culture - Fédération Wallonie-Bruxelles, disponible en ligne:
http://www.centresculturels.cfwb.be/index.php?eID=tx_
10. Cfr. l'article de Paul Biot « Approches sans distances », disponible sur le site de Culture & Démocratie:
<https://www.cultureetdemocratie.be/articles/approches-sans-distances/>



La Plateforme d'observation des droits culturels problématise les droits culturels par une recherche participative avec des centres culturels. Elle relie et favorise les initiatives et idées en ce sens.



Depuis 1993, Culture & Démocratie rassemble des artistes et opérateurs sociaux afin de promouvoir la culture comme valeur démocratique. Médiatrice et relais entre les secteurs culturel et associatif, elle encourage la participation de toutes et tous à la vie culturelle.

Équipe

Thibault Galland, pour la Plateforme d'observation des droits culturels de Culture & Démocratie, soutenu par Maryline Le Corre, Hélène Hiessler, Marcelline Chauveau et Barbara Roman, de Culture & Démocratie



Les textes de cet outil sont publiés sous licence Creative Commons

Mise en page

Wim Van Craenem

Impression

Imprimerie Jan Verhoeven

Éditeur responsable

Thibault Galland, pour la Plateforme d'observation des droits culturels



Avec le soutien de
la Fédération Wallonie-Bruxelles

Cet outil reprend les points essentiels du rapport final de la recherche menée par la Plateforme d'observation des droits culturels de Culture & Démocratie. Ce rapport a été rédigé à l'issue des trois premières années de recherche (2019-2021) de la Plateforme sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.